



Quels dommages et intérêts peut on demander compromis de vente annulé par acquéreur ?

Par NiceEvelyne, le 07/02/2019 à 05:57

Bonjour,

Tout d'abord, je tiens à à vous remercier pour votre site internet.

Ma maman (le vendeur) a signé un compromis de vente en Août 2018.

Le notaire a envoyé un courriel à l'acquéreur en novembre 2018: le notaire demandé l'attestation de l'accord de prêt par la banque. Pas de réponse de l'acquéreur.

L'acquéreur ne s'est pas présenté chez le notaire pour la signature de la vente en Janvier 2019.

L'acquéreur à envoyé un courriel fin janvier :

L'acquéreur évoque des changements personnels et un surendettement de 40 %. sans attestation de refus du prêt.

J'appelle de la part de ma mère pour un accord amiable et dédommagement avant de décider de la remise en vente . L'acquéreur ne répond pas.

Quelles sont les différentes solutions ?

Bien cordialement,